

les Descouvertes qui s'en sont ensuivies, l'estendue de ces terres, non moins grandes quatre fois que la France, leur disposition, la facilité de l'assuré et important Commerce qui s'y peut faire, la grande utilité qui s'en peut retirer, la possession que nos Roys ont prise d'une bonne partie de ces pays, la mission qu'ils y ont faite de divers Ordres de religieux, leur progrez en la conversion de plusieurs Sauvages, celle du desfrichement de quelques unes de ces Terres, par lequel vous cognoistrez qu'elles ne cèdent en aucune façon en bonté à celles de la France, et enfin les habitations et forts qui y ont été construits sous le nom François. A la conservation desquels, comme en une bonne partie de ces Descouvertes ayant ainsi que j'ai esté assiduellement employé depuis trente ans, tant sous l'auctorité de nos Vice-roys, que de celle de votre Grandeur, c'est, Monseigneur, ce qui excusera, s'il vous plais, la liberté que je prends de vous offrir ce petit Traitté, en ceste assurance qu'il ne vous sera point désagréable : non pour ma considération propre ; mais bien seulement pour celle du public, qui faict desjà retentir votre nom en toute l'estendue des rivages maritimes de la Terre habitable, par les accla-